

FEDERATION FRANCAISE DES ASSOCIATIONS PHILATELIQUES



GROUPEMENT REGIONAL PHILATELIQUE CENTRE LOIRE

SOCIETE PHILATELIQUE DU PERCHE

TIMBRES EN PERCHE 2019

REGLEMENT

<u>Article 1</u>: Lieu – dates – organisation.

Un championnat de philatélie inter-régional aura lieu les samedi 19 et dimanche 20 octobre 2019, à la salle Pierre Mendès-France, 28400 Nogent le Rotrou.

Il réunira les associations du Groupement Régional Philatélique du Centre Loire (Région XIX), du Groupement Régional des Associations Philatéliques de Haute Normandie (région XVII) et de l'Union des Sociétés Philatéliques Fédérées de Basse-Normandie (région XVIIA).

Cette manifestation est organisée dans le cadre du 34^{ème} congrès du Groupement Régional Philatélique du Centre Loire par la Société Philatélique du Perche (454 XIX). Elle est placée sous le patronage de la Fédération Française des Associations Philatéliques (FFAP) et du Groupement Régional Philatélique Centre Loire (GRPCL).

Ce championnat est régi par le présent règlement conformément à celui des expositions de la F.F.A.P.

Article 2: Niveau de l'exposition.

L'exposition est de niveau régional (niveau 2). Toute demande de participation devra être accompagnée de la photocopie de la carte fédérale avec le timbre de l'année en cours, de la photocopie recto-verso du passeport philatélique (de couleur bleue) de la collection et être attestée par le président de l'association fédérée à laquelle l'intéressé(e) appartient. Une copie du plan de la collection et la copie de la dernière feuille de notation devront parvenir à l'adresse mentionnée à l'article 3 ci-dessous en même temps que l'inscription définitive.

Article 3: Participation – inscription.

Les participants devront avoir acquis le nombre de points nécessaires en championnat départemental et être membres, adultes ou jeunes, des associations adhérentes aux GPRCL, GRAPMAT et GRAPBN. Les présidents des associations ayant des adhérents susceptibles d'être retenus, devront faire parvenir les demandes de ces membres **avant** le 19 aout 2019 dernier délai à :

Monsieur Jean-Claude Desvaux, 7, rue des Porettes, 28400 Nogent le Rotrou Les demandes d'inscription pourront être transmises par courriel à <u>icn.dx@orange.fr</u>

Sont admises dans l'exposition de niveau 2 (régionale) les collections ayant au rang 1 obtenu précédemment au moins un diplôme de médaille d'argent (60 points) pour les adultes et de médaille de bronze argenté (55 points) pour les jeunes.

Sont également admises les collections n'ayant pas encore obtenu de médaille de Grand vermeil au rang 2 ou une médaille inférieure en nationale.

Sauf en classe « un cadre (16 feuilles) », toute participation adulte devra comprendre au minimum 48 pages (4 x 12). Pour les jeunes, il est de 16 à 80 feuilles en fonction de la catégorie d'âge (Division A : 16 à 48 pages, Division B : 32 à 64 pages, Division C : 48 à 80 pages).

L'âge limite est celui atteint par l'exposant le 1er janvier de l'année où l'exposition a lieu.

La participation est gratuite.

Une fiche de confirmation d'inscription sera envoyée à chaque participant.

Article 4 : Comité d'organisation.

Le comité d'organisation constituée pour cette exposition est composé de :

Président : Monsieur TROUILLARD Jean
 Commissaire Général : Monsieur DESVAUX Jean-Claude
 Secrétaire : Monsieur MARTORY Pascal
 Trésorier : Monsieur LEVIER Thierry

<u>Article 5</u>: Présentation des collections.

Conformément aux articles 6 et 10 du règlement fédéral des expositions philatéliques, l'exposition comprendra les classes compétitives prévues et les participations seront présentées suivant les classifications de l'appendice en annexe.

Les collections libres non compétitives seront acceptées, les exposants devront préciser le type de collection et les éventuelles conditions de présentation lors de la pré-inscription.

Les timbres ou documents à exposer devront être présentés sur des feuilles séparées placées verticalement dans les cadres pouvant contenir douze feuilles, soit trois rangées de quatre feuilles de format 24 x 32 cm ou 48 x 32 cm au maximum. Pour les classes ouvertes, les feuilles peuvent être de format allant jusqu'à 96 x 32 cm.

Chaque feuille sera insérée impérativement dans une enveloppe protectrice en matière transparente et numérotée dans l'ordre de montage. Toute participation devra être la propriété exclusive de l'exposant. Aucun timbre ou document ne devra porter mention de la valeur ou marque distincte.

Pour les jeunes il conviendra d'indiquer sur la première page, en haut à gauche, la date de naissance de l'exposant. Le nombre de pages attribuées à chaque participation pourra en principe être le suivant :

• Adultes : 48 pages minimum (4 faces de 12 pages) avec un maximum de 84 pages

Jeunes

A - 13/15 ans
 B - 16/18 ans
 C - 19/21 ans
 1 cadre de 16 feuilles.
 2 cadres de 16 feuilles.
 3 cadres de 16 feuilles.

Les collections pourront être proposées en multiple de 12 ou 16 pages.

Toutefois le comité d'organisation se réserve le droit d'admettre, dans des cas particuliers, un nombre de cadres différent. Outre les classes définies en annexe, le comité d'organisation peut adjoindre une cour d'honneur réservée à des participations spécialement invitées.

Article 6 : Passeport philatélique.

Chaque participant à l'exposition devra justifier de la qualité de la collection qu'il présente par la production d'un passeport où doivent être inscrits la classification exacte de sa collection et les niveaux de récompenses obtenues aux diverses expositions auxquelles elle a participé antérieurement.

Le passeport doit être obligatoirement joint à la demande de participation.

Article 7: Jury Palmarès – Récompenses.

Les jurés sont proposés par le comité d'organisation après accord avec les présidents de groupement et la Fédération. Le président du jury est nommé par la Fédération.

Des élèves jurés, ayant le niveau requis en exposition régionale peuvent demander à faire partie du jury.

Le jury dressera un palmarès conformément aux dispositions du règlement fédéral des expositions.

Le jury de la classe ouverte est composé de deux philatélistes (un en histoire postale et un en thématique) et un non philatéliste désigné par le comité d'organisation.

L'attribution des récompenses sera faite en fonction des décisions du jury par une commission comprenant :

- Le président du comité d'organisation.
- Le commissaire général de l'exposition.
- Le président du jury ou un juré délégué par le président du jury.
- Toute autre personne jugée nécessaire par le comité d'organisation.

La lecture du palmarès sera faite le dimanche 20 octobre 2019 à 16 heures.

Article 8 : Montage et démontage des collections.

La mise en place des participations sera effectuée le vendredi 18 octobre 2019 à partir de 16 heures par les exposants ou leur représentant. Aucun objet ne pourra être modifié ou retiré, même partiellement, avant la clôture de l'exposition.

Les participations pourront être adressées dans la semaine avant la date du montage, à la convenance des propriétaires (poste ou remise en mains propres), à Monsieur DESVAUX Jean-Claude, 7, rue des Porettes, 28400 Nogent le Rotrou. Les exposants ou leur représentant devront reprendre leur participation le dernier jour de l'exposition, le dimanche 20 octobre 2019 à 18 heures, après la fermeture de l'exposition et sous le contrôle du comité d'organisation. Toute collection non enlevée le dernier jour de l'exposition par son propriétaire lui sera retournée, par la poste, à ses frais et risques et périls.

Article 9 : Assurance – sécurité.

Chaque exposant devra obligatoirement remplir, en deux exemplaires, le descriptif de sa collection suivant le modèle annexé au présent règlement. La valeur d'assurance sera indiquée, feuille par feuille et pièce par pièce en donnant, au verso de l'imprimé des précisions sur les pièces philatéliques ayant une valeur égale ou supérieure à 762 euros. Il est recommandé de photocopier la collection et d'en garder un exemplaire.

Les frais d'assurance, couvrant la période du vendredi 19 octobre 2019 après le montage et jusqu'au démontage le dimanche 20 octobre 2019 seront à la charge des exposants.

Le comité d'organisation assurera une protection permanente, de jour et de nuit, et contractera une assurance pour couvrir les risques que comporte sa responsabilité civile.

Toutefois, les risques matériels de quelque nature qu'ils soient (vol, incendie, dégâts de toutes espèces etc.) restent à la charge des exposants.

Ceux-ci ont la faculté:

- Soit de demeurer leur propre assureur et devront en cas renoncer (ainsi que leur compagnie d'assurance) à tout recours contre le comité d'organisation et son assureur.
- Soit de contracter personnellement et individuellement une assurance auprès de la compagnie de leur choix. Dans ce cas, ils devront joindre une renonciation à recours de cette compagnie d'assurance contre le comité d'organisation et son assureur.
- Soit utiliser par l'intermédiaire du comité d'organisation et par voie d'avenant la police ouverte par la FFAP. Le comité d'organisation n'étant alors qu'un intermédiaire auprès des assureurs, ne pourra encourir de fait aucune responsabilité vis-à-vis de l'exposant.

Dans tous les cas, la valeur de la collection devra être nettement indiquée, page par page et pièce par pièce, faute de quoi la demande d'inscription à l'exposition resterait sans suite, sauf si l'exposant après en avoir été informé se conforme à ses exigences.

En cas de sinistre, chaque exposant doit pouvoir présenter à l'assureur la preuve de l'existence des éléments de collection sinistrée et le détail du contenu de cette collection. Pour ce faire il est indispensable que la collection soit photocopiée en noir et blanc ou en couleur, que chaque élément constituant chaque page soit dûment repéré et inscrit sur la fiche d'inventaire avec sa valeur réelle de remplacement estimée, les indications des catalogues ne sauraient être retenues.

La responsabilité du comité d'organisation n'est engagée qu'à la réception des collections et cesse lorsque les formalités de restitution ont été effectuées.

Article 10: Modifications du présent règlement.

Le comité d'organisation se réserve le droit d'apporter au présent règlement toutes modifications qu'il jugera utiles. Tous les cas non prévus relèvent exclusivement de la décision du comité d'organisation.

Article 11: Participation à l'exposition.

Le fait de participer à l'exposition implique l'acceptation du présent règlement.

Fait à Nogent le Rotrou, le 8 mars 2019. Jean Trouillard

NOGENT LE ROTROU - 19 et 20 octobre 2019

CLASSES D'EXPOSITION

Les collections présentées dans une exposition patronnée par la F.F.A.P sont réparties dans les classes suivantes, établies suivant les règlements de la F.I.P.

1) Philatélie traditionnelle (TRA):

Timbres émis des origines à 1960, détachés et/ou sur documents.

Collections générales spécialisées ou d'étude, comprenant des timbres-poste, timbres-taxe, de service, timbres-télégraphe, pour colis postaux, etc... neufs et/ou oblitérés.

Division A: France, Colonies françaises, Monaco, Andorre français, Bureaux français à l'étranger, Occupation française.

Division B: Pays européens, leurs colonies et leurs bureaux à l'étranger.

Division C: Pays d'Outre-mer.

2) Histoire postale (HIS):

Documents des origines à nos jours.

Division A: Collections d'histoire postale.

Division B: Collections de marcophilie.

Division C: Collections historiques, sociales ou études spéciales.

Toutes les collections d'histoire postale sont classées et jugées en trois périodes :

- 1 Avant 1875 (avant UGP),
- 2 de 1875 à 1945,
- 3 après 1945.

3) Entiers postaux (ENT)

4) Aérophilatélie (AER) :

Division A : poste aérienne de la guerre 1870-1871, ballons montés, papillons de Metz, pigeongrammes.

Division B : précurseurs de la poste aérienne.

Division C: a) liaisons aéropostales (par ballons libres ou dirigeables, avions, hélicoptères, fusées, planeurs),

b) aérogrammes (entiers postaux).

Division D: timbres officiels de poste aérienne.

Division E: timbres semi-officiels et vignettes de poste aérienne.

5) Philatélie thématique (THE).

6) Maximaphilie (MAX):

Division A: collections par pays (ou groupe de pays),

Division B: collections spécialisées et d'étude.

Division C: collections à thèmes.

7) Littérature (LIT) :

Division A: livres, ouvrages,

Division B: périodiques et bulletins d'associations.

Division C: tout support multimédia et logiciel informatique.

8 A) Jeunesse participation individuelle (JEU a) :

Division A: cadets (15 ans ou moins),

Division B: juniors (16 à 18 ans), Division C: espoirs (19 à 21 ans).

L'âge limite est celui atteint par l'exposant le 1er janvier de l'année où l'exposition a lieu.

8 B) Jeunesse participation de groupe (JEU b) :

La classification est identique à celle de la classe JEU-a, l'âge pris en compte étant celui du membre le plus âgé du groupe.

- 9) Philatélie fiscale (FIS).
- 10) Astrophilatélie (AST).
- 11) Classe ouverte (COV)
- 12) Philatélie polaire (POL)

13) Philatélie traditionnelle moderne (TRM) :

Timbres de 1960 à nos jours, détachés et/ou sur documents.

Collections générales spécialisées ou d'étude, comprenant des timbres-poste, timbres-taxe, de service, pour colis postaux, etc. neufs et/ou oblitérés.

Division A: France, Colonies françaises, Monaco, Andorre Français, Occupation française,

Division B: Pays européens, leurs Colonies et leurs bureaux à l'étranger,

Division C : Départements et territoires d'Outre-mer.

14) Un cadre (CL1):

Division A: Collections de toutes les classes, sauf classe ouverte sur un sujet restreint.

- 15) Cartes postales (CAP)
- 16) Erinophilie (ERI)
- 17) Timbres à Date Evénementiels (TDE)
- 18) Collection libre

NOGENT LE ROTROU - 19 et 20 octobre 2019

Demande d'Inscription

Cxposum
Nom: Prénom:
Adresse:
Date de naissance (pour les moins de 21 ans) :
Membre de l'Association philatélique fédérée :
N° fédéral de l'association :
Participation
N° de passeport :
Titre de la présentation :
Nombre de cadre de 12 feuilles :
☐ Philatélie traditionnelle ☐ Philatélie thématique ☐ Fiscale ☐ Erinophilie
\square Histoire Postale \square Maximaphilie \square Astrophilatélie \square Timbres à date évenementiels
☐ Entiers Postaux ☐ Littérature ☐ Classe ouverte ☐ Aérophilatélie
☐ Jeunesse ☐ Jeunesse groupe ☐ Philatélie traditionnelle moderne
☐ Classe 1 cadre ☐ Philatélie polaire. ☐ Carte Postale ☐ Collection libre (1)
Pièces à fournir:
☐ Photocopie plan (Art. 2) ☐ passeport (Art. 6)
Photocopie carte fédérale avec timbre année en cours
Dernière feuille de notation
☐ Pour la classe ouverte, photocopie des 3 pères pages (Art. 22)
☐ Imprimé "feuilles de valeur assurance et inventaire" (si assurance demandée)
Imprime realities de valeur assurance et inventaire (si assurance demandee)
Assurance
Valeur globale à assurer : € (taux : 1,5/1000)
Collection assurée par l'intermédiaire du Comité d'organisation. L'assurance sera réglée à l'inscription définitive.
L'exposant assure sa collection. Joindre une décharge datée et signée suivant l'article 9 du règlement.
☐ Je reste mon propre assureur. Joindre la décharge (modèle joint)
Je soussigné(e), déclare avoir pris connaissance du règlement de l'exposition et déclare m'y soumettre sans réserve. Je désire participer avec ma participation désignée ci-dessus.
Fait à
Signature de l'exposant Cachet de l'association Signature du Président de l'association

(1) La collection libre ne fait l'objet d'aucun jugement mais peut donner lieu à des conseils du jury.

NOGENT LE ROTROU - 19 et 20 octobre 2019

RÉCOMPENSES

Nom:	
Prénom:	
	Comité d'organisation qu'il offre pour son compte personnel ou pour le compte de :
<i>As</i> sociation	Philatélique :
Chèque	
•	·
Date et	signature:

A retourner avant le 19 aout 2019

NOGENT LE ROTROU - 19 et 20 octobre 2019

INVENTAIRE

1	Nom :						N° passeport :								
,	Associat	ion			1	√° fédé	ral :								
-	Titre de la collection :														
	Valeur Page 1			€ Pa	ge 2			€	Page 3.			₹			
	Page 1€ Page 2€ Page 3€ Valeur totale de la collection à assurer :€														
N° page	Pièce A	Pièce B	Pièce C	Pièce D	Pièce E	Pièce F	Pièce G	Pièce H	Pièce I	Pièce J	Pièce K	Total			
1															
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
11															
12															
13															
14															
15															
16															
17															
18															
19															
20															
21															
22															
23															

24											
page 1									Tota	ıl	 €
٢	Date et Signature de l'exposant										

25						
26						
27						
28						
29						
30						
31						
32						
33						
34						
35						
36						
37						
38						
39						
40						
41						
42						
43						
44						
45						
46						
47						
48						
49						
50						
51						
52						
53						
54						
55						

56						
57						
58						
59						
60						

page 2 Total€

Date et Signature de l'exposant

61						
62						
63						
64						
65						
66						
67						
68						
69						
70						
71						
72						
73						
74						
75						
76						
77						
78						
79						
80						
81						
82						
83						
84					 	
_			 			

page 3 Total€

Date et Signature de l'exposant

NOGENT LE ROTROU - 19 et 20 octobre 2019

Nom :	N° passeport :
Association	N° fédéral :
Titre de la collection :	
Classe:	
Ayant pris connaissance du règler championnat régional de philaté	nent et des conditions requises pour pouvoir participer au lie.
Je déclare demeurer mon propre as Comité d'Organisation et son as	sureur et en conséquence je renonce à tout recours contre le sureur.
Date et Sianature de l'exposant	